

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 12 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le douze mars à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GHEERAERT Philippe, Maire.

Présents : Messieurs GOSSET Jean-Yves, GHEERAERT Philippe, BROUAYE Alain, DAUSSE Mathieu, ANDRAUD Sylvain, Mesdames JULIEN Jessyca, RUBILIANI Nadia, TASSART Christelle, MARTIN Magalie, DAUSSE Hélène et GONTARCZYK Ludivine.

Absent (e) s excusé (e) s : /

Secrétaire de séance : Mme RUBILIANI Nadia.

Procuration : /

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 JANVIER 2021 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal est approuvé et signé par l'ensemble des membres présents.

Opération de rénovation du petit patrimoine : restauration des calvaires Demande de subvention à la Communauté de Communes de l'Oise Picarde- Délibération n°05/2021

M. le Maire expose au conseil que la Communauté de commune de l'Oise Picarde a mis en place un fonds de concours destiné à soutenir les projets de restauration du petit patrimoine.

Ce fonds de concours est versé sous forme de subvention.

La commune souhaite donc demander une subvention pour la restauration de deux de ses calvaires.

Un devis a été demandé à l'entreprise Frédéric DEVILLERS-Conteville.

Le coût relatif à ses travaux s'élève à 2710 ,00 € HT soit 3 252,00 € TTC

Le taux de subvention est de 50 % du montant HT de la dépense éligible, celui-ci étant plafonné à 3 000.00 € La subvention ne pourra excéder 1 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le devis ;
- S'engage à inscrire l'opération au budget 2021 ;
- Sollicite une aide auprès de la CCOP au titre du fonds de restauration du petit patrimoine des communes.

Aménagement de la rue du château et de la Rue d'en Bas-Demande de subvention- Délibération n°06/2021

M. le Maire rappelle à son Conseil Municipal la nécessité de réaliser le projet suivant :
Aménagement de la rue du château et de la rue d'en bas.

M. le Maire explique à son conseil Municipal, qu'il est nécessaire, afin de réaliser cette opération de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes et à la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Approuve la contexture du projet ainsi que le plan de financement ;
- Autorise le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers ;
- Sollicite à cet effet une subvention auprès du département de l'Oise au titre de l'aide aux communes ;
- Sollicite à cet effet une subvention auprès de la Dotation d'équipement des territoires ruraux ;
- Prend l'engagement de réaliser l'étude ou les travaux si les subventions sollicitées sont accordées,
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire les ressources nécessaires au budget.

Vote : 11 voix Pour

Subventions de Fonctionnement aux associations-Budget 2021-Délibération N°07/2021

Le Conseil Municipal valide pour 2021 les propositions de subventions aux associations ci-dessous et autorise le Maire à verser les sommes allouées à chaque association.

| | |
|---------------------------------|--|
| * Maisons d'Enfants le Mesnil : | 250,00 €uros (11 voix Pour) |
| *Comité des fêtes de le Mesnil: | 2 000,00 €uros (08 voix Pour 03 voix Abstention) |
| *ASS, paroissiale de Vendeuil : | 227,00 €uros (10 voix Pour 01 abstention) |
| * Ass Parents d'élèves : | 250,00 €uros (11 Voix Pour) |

Soit, une somme de 2 727,00 €uros à l'article 6574

***C.C.A.S :** 650,00 €uros (11 voix Pour)

Soit une somme de 650,00 €uros à l'article 657362

Adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)- Délibération n°08/2021

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre, APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

Acquisition et maintenance d'un défibrillateur semi-automatisé-Délibération n°09/2021

Les articles L. 123-5 et L. 123-6 du Code de la construction et de l'habitation et le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 ont institué l'obligation de détenir un défibrillateur automatisé externe pour les établissements recevant du public (ERP). Cette obligation est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3, à compter du 1er janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4 et rentrera en vigueur à partir du 1er janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5 (Mairie).

A cet effet, Monsieur le maire donne lecture du devis de la SARL Orthopédie Pointin-80500 Montdidier.

Le coût relatif à l'acquisition d'un DAE s'élève à 2 271.40 € TTC comprenant le défibrillateur semi-automatique, 1 pack d'électrodes pédiatriques et d'électrodes adulte, 1 armoire de rangement extérieure avec sirène, le panneau signalétique DAE et une sacoche de transport.

Le coût de la maintenance du DAE s'élève à 99,90 € TTC / année sur demande de la mairie à la SARL Orthopédie Pointin-35 Rue Albert 1^{er}-80500 Montdidier.

Le Conseil Municipal par 11 voix Pour, 0 contre, 0 Abstention valide l'acquisition d'un défibrillateur semi-automatique et autorise le Maire à signer le devis et le contrat de maintenance correspondant.

Cette dépense sera engagée en investissement sur le budget 2021.

Questions Diverses :

- Alarme Mairie/Salle des fêtes : Il est demandé une réactualisation du devis pour le renouvellement du système d'alarme.
- Maison des associations : Il est suggéré de baptiser la maison des Associations du nom du député Olivier Dassault, décédé tragiquement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h 05